

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

9.1 Pour la durée de cette session, le Comité scientifique est dirigé par son vice-président, S. Iversen.

Coopération avec le Système du Traité sur l'Antarctique

CPE

9.2 Neil Gilbert (observateur du CPE) fait référence au compte rendu du secrétaire exécutif sur sa participation à la XI^e réunion du CPE (Kiev, Ukraine, du 2 au 6 juin 2008) (CCAMLR-XXVII/BG/5) et souligne brièvement les points d'intérêt pour le Comité scientifique soulevés lors de cette réunion.

9.3 N. Gilbert fait observer que la XI^e réunion du CPE a convenu d'un programme de travail quinquennal glissant qui permettra de hiérarchiser les tâches. Parmi les questions considérées comme prioritaires figurent : la prévention de l'introduction d'espèces exogènes ; les aspects et les impacts du tourisme et des activités non-gouvernementales ; les pressions mondiales sur l'Antarctique, comme le changement climatique et la pollution ; et le système de zones protégées de l'Antarctique, notamment les AMP.

9.4 À l'égard de la question des espèces exogènes, N. Gilbert renvoie au document CCAMLR-XXVII/BG/19 Rév. 1 qui résume les discussions du CPE sur la question à ce jour. Ce document a été préparé en raison de la haute priorité accordée à cette question dans le programme de travail quinquennal du CPE et en prévision du temps qui sera consacré à cette même question à la prochaine réunion du CPE. N. Gilbert note en particulier l'examen par le CPE des espèces exogènes dans l'environnement marin où l'encrassement de la coque et l'échange des eaux de ballast sont des vecteurs d'inquiétude.

9.5 La XI^e réunion du CPE et la XXXI^e RCTA ont accepté que l'Analyse des domaines environnementaux de l'Antarctique (la version terrestre de la biorégionalisation du SC-CAMLR) mise au point par la Nouvelle-Zélande, est un modèle dynamique qui renforcera le système de zones protégées de l'Antarctique et facilitera l'identification de nouvelles zones protégées.

9.6 Dans ce contexte, le CPE a examiné 21 plans de gestion de zones protégées ou gérées, nouveaux ou révisés. Il en a approuvé 14 qui ont ensuite été adoptées par la RCTA.

9.7 N. Gilbert fait observer que le SCAR a organisé un atelier en mai 2008 conjointement avec l'ACAP et d'autres experts pour évaluer l'état des pétrels géants antarctiques (SC-CAMLR-XXVI, paragraphe 10.3). Sur la base de cette évaluation et de l'avis émis par le SCAR, le CPE a convenu qu'il n'était pas justifié d'inscrire cette espèce sur la liste des espèces spécialement protégées en vertu des dispositions de l'annexe II au protocole.

9.8 Le CPE a examiné les implications environnementales d'un changement climatique en Antarctique et signalé que le SCAR préparait un rapport complet sur le changement climatique en Antarctique et l'environnement. Il a précisé qu'il attendrait la publication de ce rapport avant de se prononcer sur une proposition visant à organiser une réunion d'experts sur le changement climatique en Antarctique.

9.9 Le CPE a accueilli favorablement l'exposé présenté par un observateur de la CCAMLR sur l'ensemble des travaux de la CCAMLR. Cet exposé a permis de mieux faire connaître les travaux de la CCAMLR au CEP et d'aider ce dernier à considérer la proposition d'atelier conjoint avec le SC-CAMLR.

9.10 N. Gilbert fait observer que lors de la XXVI^e session du SC-CAMLR, il a été suggéré d'organiser un atelier conjoint avec le CPE pour examiner les questions d'intérêt commun pour les deux comités (SC-CAMLR-XXVI, paragraphes 10.8 et 10.9). En réponse, la XI^e réunion du CPE a accueilli la proposition en faisant valoir qu'il s'agissait là d'une occasion d'examiner les moyens d'améliorer et de maintenir une coopération pratique entre les deux organes. Le CPE a dressé une liste des questions qui, selon lui, méritent d'être examinées lors de cet atelier :

- recherche sur le changement climatique
- suivi écosystémique et environnemental
- zones protégées et mesures de gestion spatiale
- espèces nécessitant une protection spéciale
- pollution marine
- gestion de la biodiversité et espèces exogènes.

9.11 Le CPE a suggéré comme thème principal de l'atelier : "Possibilités de collaboration et de coopération pratique entre le CPE et le SC-CAMLR", ce qui a été accepté par le Comité scientifique.

9.12 Le CEP a demandé que l'observateur de la CCAMLR auprès du CPE transmette ces suggestions au SC-CAMLR (Rapport final de la XI^e réunion du CPE, paragraphes 337 et 338 ; SC CIRC 08/47 et 08/65).

9.13 Le Comité scientifique constate que le WG-EMM a examiné, lors de sa réunion, la réponse du CPE à l'égard de l'atelier proposé, qu'il a noté l'importance de tous les points proposés et qu'il a précisé que les thèmes "Aires protégées et mesures de gestion spatiales" et "Espèces nécessitant une protection spéciale" méritaient tout particulièrement que le SC-CAMLR s'y attarde (annexe 4, paragraphe 9.3). Dans le cas de la protection des espèces, le WG-EMM a noté qu'il conviendrait d'examiner comment les interactions et la coopération pratique entre le SC-CAMLR et le CPE devraient évoluer pour faciliter le mécanisme de protection des espèces auxquelles s'intéressent le SC-CAMLR et/ou le CPE (annexe 4, paragraphes 9.1 à 9.5).

9.14 En étudiant les questions qu'il est proposé de faire examiner lors de l'atelier conjoint SC-CAMLR–CPE, le Comité scientifique reconnaît que les VME devraient également faire partie des discussions relatives aux zones protégées, à la gestion spatiale et à la biodiversité. Il note en particulier que le CPE pourrait disposer d'informations sur des VME dans les baies dans lesquelles sont menés des programmes de recherche nationaux (paragraphe 4.231).

9.15 Le Comité scientifique note que le groupe directeur de l'atelier conjoint SC-CAMLR–CPE a été établi par correspondance et que la CCAMLR y est représentée par les responsables des groupes de travail, les vice-présidents actuels du Comité scientifique et le nouveau président du Comité scientifique lorsque celui-ci aura été élu. Le CPE y est représenté par son président et ses deux vice-présidents.

9.16 Le groupe directeur de l'atelier conjoint SC-CAMLR–CPE a proposé les attributions suivantes pour l'atelier :

- I. Mettre en place un accord partagé sur les objectifs de conservation et les priorités du CPE et du SC-CAMLR.
- II. Identifier les domaines d'intérêt commun entre le CPE et le SC-CAMLR.
- III. Définir des mécanismes de coopération pratique et à long terme entre le CPE et le SC-CAMLR, comme le partage et l'archivage de données et d'informations et, si possible, l'autorité compétente sur les questions d'intérêt commun.
- IV. Envisager les possibilités de collaboration future.
- V. Rédiger un rapport et émettre des recommandations qui seront soumis à la XII^e réunion du CPE et au SC-CAMLR-XXVIII.

9.17 Le groupe directeur de l'atelier conjoint SC-CAMLR–CPE a également proposé un programme de travail pour le comité directeur :

- préparer et distribuer l'ordre du jour détaillé et le calendrier de l'atelier avant la fin du mois de novembre ;
- convenir des participants à inviter avant la mi-décembre et adresser les invitations, y compris aux intervenants principaux, avant la fin de 2008 ;
- préparer et faire traduire le rapport de l'atelier (avec le soutien du secrétariat du Traité sur l'Antarctique) qui sera examiné lors de la XII^e réunion du CPE (Baltimore, États-Unis, du 6 au 9 avril 2009) et de la XXVIII^e session du SC-CAMLR.

9.18 Le Comité scientifique approuve les attributions et le programme de travail et accueille favorablement l'offre des États-Unis d'accueillir l'atelier à Baltimore, aux États-Unis, les 3 et 4 avril 2009, juste avant la XII^e réunion du CEP. Le Comité scientifique encourage la participation de ses membres à l'atelier pour favoriser les échanges entre scientifiques.

SCAR

9.19 Graham Hosie, observateur du SCAR, entame son compte rendu sur les activités du SCAR (CCAMLR-XXVII/BG/42) par un message du nouveau président du SCAR, M. "Chuck" Kennicutt II (États-Unis). M. Kennicutt exprime son engagement à travailler étroitement avec la CCAMLR pour traiter ensemble les questions relatives à l'Antarctique. Il a l'intention de rendre visite à la CCAMLR à la première occasion en 2009 pour discuter d'une future collaboration.

9.20 Les XXX^e réunions sur les activités du SCAR et le 3^e colloque "Open Science Conference" (OSC) se sont tenues à Saint-Petersbourg, en Russie, du 5 au 11 juillet 2008. La réunion des délégués a eu lieu à Moscou, en Russie, du 14 au 16 juillet 2008. L'OSC s'est révélé le plus efficace des colloques à ce jour et la session sur l'écosystème polaire marin a été

celle qui comptait le plus grand nombre de participants. Les XXXI^e réunions sur les activités du SCAR et des délégués du SCAR et la 4^e OSC auront lieu à Buenos Aires, en Argentine, en août 2010. La 4^e OSC portera sur l'acidification de l'océan Austral. Le SCAR continuera à inviter le président du Comité scientifique à assister à ses réunions.

9.21 Le CAML a achevé la plupart de ses principaux travaux de terrain pendant la saison 2007/08. Très efficace, il a engagé 18 navires dans des campagnes d'évaluation circumantarctique. Les travaux de terrain se poursuivront en 2008/09, en effet, le consortium South American LA CAML étudiera le secteur du passage de Drake, et l'Australie et le Japon étudieront le plancton au nord de Syowa. Un symposium CAML spécialisé se tiendra à Gène, en Italie, du 17 au 21 mai 2009, pour examiner les documents qui seront publiés dans le 2^e volume de *Deep-Sea Research*.

9.22 Le rapport de G. Hosie souligne les progrès considérables réalisés dans le développement du SCAR-MarBIN et sa valeur pour la CCAMLR et la communauté antarctique dans son ensemble. Son financement n'est toutefois garanti que jusqu'à la fin de 2009.

9.23 Son rapport mentionne également l'expansion de la campagne SO-CPR autour de l'Antarctique. La Russie et les États-Unis y ont participé en 2007/08, ce qui a permis d'étendre la campagne aux mers Amundsen et Bellingshausen et au passage de Drake. À partir de 2008/09, l'Amérique du Sud va commencer à effectuer régulièrement des chalutages dans le passage de Drake et la France au sud de Hobart. La Nouvelle-Zélande, dans le cadre du Projet du ministère des Pêches sur la biodiversité, utilisera un navire de pêche entre la Nouvelle-Zélande et la mer de Ross.

9.24 Les anciens groupes d'experts sur les oiseaux et les phoques ont fusionné en un groupe d'experts sur les oiseaux et les mammifères marins, avec D. Patterson-Fraser (États-Unis) à la présidence et M. Bester (Afrique du Sud) à la vice-présidence. Les attributions provisoires de ce groupe sont contenues dans le paragraphe 37 de CCAMLR-XXVII/BG/42.

9.25 Le SCAR a créé trois nouveaux groupes d'action :

- i) Préviation des changements de l'environnement physique et biologique de l'Antarctique – attributions figurant dans le paragraphe 49 de CCAMLR-XXVII/BG/42 ;
- ii) Déversement d'hydrocarbures en Antarctique – créé à la suite du naufrage du navire de commerce *Explorer* ;
- iii) Suintements froids et cheminées hydrothermales en Antarctique – identifier les secteurs susceptibles de contenir des VME.

9.26 Le 10^e symposium du SCAR sur la biologie se tiendra à Sapporo, au Japon, du 26 au 31 juillet 2009, avec pour thème principal : Biologie antarctique au 21^e siècle – Avancées réalisées à l'API et au-delà. Une séance portera sur la biodiversité et les processus marins. Des informations sont disponibles à l'adresse <http://scarbiologysymposium2009.jp>.

9.27 G. Hosie renvoie, par ailleurs, au rapport de la réunion du groupe d'experts SCAR/SCOR sur l'océanographie dont l'objectif était d'établir le Système d'observation de l'océan Austral (SOOS). Le SOOS couvrira les processus physiques, biogéochimiques et écologiques (CCAMLR-XXVII/BG/43).

SCAR-MarBIN

9.28 Daan Delbare (Belgique) présente le rapport du réseau du SCAR Marine Biodiversity Information Network (SCAR-MarBIN) (CCAMLR-XXVII/BG/25). Le SCAR-MarBIN est une base de données sur la biodiversité marine en Antarctique, qui offre un accès gratuit et public par le biais d'Internet.

9.29 Cette base de données a montré son utilité pour la CCAMLR lors de l'atelier sur la biorégionalisation à Bruxelles, en Belgique, en 2007, ainsi que durant l'évaluation de tous les écosystèmes vulnérables connus ou potentiels réalisée par l'Australian Antarctic Division cette année. Le SCAR-MarBIN s'est révélé un outil efficace et il peut jouer un rôle crucial dans le mandat environnemental de la CCAMLR qui est d'intervenir dans l'océan Austral et de conserver la biodiversité marine par la promotion de l'exploitation rationnelle des ressources marines vivantes.

9.30 Le projet SCAR-MARBIN a été mis en œuvre en mai 2005 par le SCAR, avec le soutien de la Sloan Foundation, par le biais du CML. Depuis, le projet, qui est financé par le Belgian Science Policy Office jusqu'à la fin de 2009, est considéré comme la contribution de la Belgique à l'API.

9.31 Le programme est à la recherche de financements pour après 2009. Ce point a également été présenté à la réunion 2007 de la RCTA à Kiev, en Ukraine, sans susciter de vraies réponses.

9.32 Le SCAR-MARBIN cherche actuellement à élargir sa base de soutien en tentant d'établir un consortium de partenaires désireux d'apporter un financement en vue de maintenir et d'étendre ses services à la communauté antarctique.

9.33 Le Comité scientifique prend note du fait que le WG-FSA considère le SCAR-MarBIN comme une source valable d'informations sur les VME, notamment pour les données sur la taxonomie, la répartition et l'abondance de la faune benthique (annexe 5, paragraphe 10.45).

Rapports des observateurs d'organisations internationales

ASOC

9.34 Rodolfo Werner attire l'attention sur les documents présentés par l'ASOC (CCAMLR-XXVII/BG/24, BG/26, BG/27 et BG/30).

9.35 En ce qui concerne la pêche antarctique de krill, l'ASOC est satisfaite des travaux d'intersession du Comité scientifique sur l'évaluation des risques pour la subdivision, dans le

cadre de l'étape 1, de la limite de capture de précaution entre les SSMU de la zone 48. Elle se dit toutefois préoccupée par le niveau élevé d'incertitude entourant les progrès réalisés à l'égard de cette subdivision. Ceci est particulièrement préoccupant du fait que les notifications d'intentions de pêcher le krill ne cessent d'augmenter et que, selon les notifications pour la saison prochaine, la capture prévue dépasse la limite de capture provisoire de 620 000 tonnes pour les sous-zones 48.1 et 48.4.

9.36 L'ASOC considère qu'il conviendrait, afin de réduire les incertitudes clés, de dresser d'urgence un plan de gestion des pêcheries de krill de la zone 48. En attendant, la CCAMLR devrait envisager de prendre des mesures de précaution pour éviter une concentration excessive des captures dans les régions côtières proches des colonies de prédateurs. Ces mesures devraient être accompagnées de mécanismes de contrôle accru et de coercition pour garantir la conformité avec ces nouvelles dispositions.

9.37 Tant que de telles mesures ne seront pas en place, ou qu'une subdivision de la limite de capture de précaution n'aura pas été établie entre les SSMU, l'ASOC estime que les membres de la CCAMLR ne devraient pas accepter d'augmentation de la capacité de pêche de krill.

9.38 En outre, la CCAMLR devrait mettre en place au plus tôt des procédures de gestion rétroactive. À cet effet, le Comité scientifique doit formuler des recommandations pour aider le CEMP actuel à s'étendre et à s'adapter aux besoins d'un système de gestion rétroactive au niveau des SSMU. Parallèlement, des mécanismes de financement devraient être adoptés pour soutenir le suivi, sous sa forme actuelle et une fois élargi, par un fonds réservé au CEMP, par exemple.

9.39 L'ASOC trouve particulièrement préoccupantes les incertitudes liées à la déclaration des captures de krill actuelles, telles qu'elles ont été récemment décrites par le WG-EMM. Elle estime qu'une méthode standard devrait être établie d'urgence pour la déclaration du poids vif des captures de krill et qu'il devrait être exigé que tous les navires l'utilisent.

9.40 Pour finir, l'ASOC considère comme encourageante la discussion du WG-EMM sur la présence systématique d'observateurs scientifiques sur tous les navires de pêche au krill et espère que le Comité scientifique offrira des avis non équivoques à la Commission en vue de l'adoption d'une mesure de conservation exigeant que les nations pêchant le krill placent systématiquement des observateurs scientifiques internationaux sur leurs navires, conformément au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR.

9.41 À l'égard de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes marins de l'Antarctique, le changement climatique a émergé comme une question importante dans la recherche en Antarctique depuis une dizaine d'années, mais la CCAMLR n'en a pas pour autant connu de changements de politique ou opérationnels. Les changements liés au climat s'accroissent, notamment ceux affectant la présence et l'étendue régionales des glaces de mer. À l'avenir, une réduction générale des glaces de mer est susceptible d'entraîner de nouveaux changements dans la répartition et l'abondance des espèces marines de l'Antarctique.

9.42 L'ASOC accueille favorablement la demande présentée par la Commission au Comité scientifique sur l'ajout de la question du changement climatique à son ordre du jour. Dans le contexte de la gestion écosystémique des pêcheries de l'Antarctique, la CCAMLR, par le biais de ce point à l'ordre du jour du Comité scientifique, devrait tenir compte de l'impact cumulatif de la pêche et du changement climatique. Du fait des conséquences graves du changement

climatique, il est nécessaire d'adopter une approche dynamique plutôt que réactive. L'ASOC encourage le Comité scientifique à travailler sans relâche à la mise en place de mécanismes qui permettraient de distinguer l'impact du changement climatique de celui de la pêche, afin de présenter à la Commission les avis nécessaires pour la prise de décisions de gestion bien fondées.

9.43 À l'égard de la mise en place des réseaux d'AMP en Antarctique et dans l'océan Austral, l'ASOC se félicite des travaux d'intersession menés par la CCAMLR et le Comité scientifique, notamment dans l'intention de mettre en route le processus d'établissement de systèmes représentatifs des AMP dans l'ensemble des secteurs prioritaires déjà identifiés. De plus, l'ASOC soutient la proposition d'atelier conjoint SC-CAMLR–CPE pour lequel les questions d'aires protégées et de mesures de gestion spatiale semblent particulièrement pertinentes.

9.44 La CCAMLR est maintenant à même d'entamer le processus de désignation de réseaux d'AMP exhaustives, adéquates et représentatives, comprenant des réserves marines, dans l'océan Austral. Ce processus devrait reposer sur des critères de désignation qui seraient établis conjointement par la CCAMLR et la RCTA dont la représentativité serait le plus important. La décision de désigner des réseaux d'AMP représentatives incorpore tant les approches "de précaution" qu' "écosystémiques" de la conservation et de la gestion qui sont au cœur même des principes de conservation de la CCAMLR. L'ASOC accueille favorablement la planification systématique de la conservation et la biorégionalisation à échelle précise qui seront des outils utiles pour désigner des réseaux d'AMP représentatives. Elle espère que ces outils se traduiront dès que possible par des recommandations que le Comité scientifique présenterait à cet égard.

9.45 À l'égard de la pêche de fond, l'ASOC note que le Comité scientifique prépare actuellement les avis qu'il présentera à la Commission pour satisfaire les conditions de la résolution 61/105 de l'AGNU avant la date limite de décembre 2008. Aux termes de cette résolution, toutes les pêcheries hauturières de fond réglementées ne faisant l'objet d'aucune mesure de conservation qui protégerait les VME devraient fermer. L'ASOC est encouragée par les discussions menées dans les sous-groupes informels et incite vivement le Comité scientifique à convenir d'avis à soumettre à la Commission sur le meilleur moyen de respecter l'engagement de l'AGNU au sein de la zone de la Convention CAMLR.

9.46 À l'égard de la capture accidentelle d'oiseaux de mer :

- i) L'ASOC félicite la CCAMLR d'être parvenue à réduire la mortalité accidentelle d'albatros et de pétrels dans les pêcheries de l'océan Austral. En ce qui concerne les meilleures pratiques, la CCAMLR sert d'exemple. Elle a d'ailleurs contribué au lancement d'initiatives internationales de pêche intelligente. Les mesures d'atténuation innovatrices appliquées par les membres de la CCAMLR ont entraîné une baisse importante du nombre d'oiseaux de mer tués dans la région de la CCAMLR par des palangriers sous licence.
- ii) L'ASOC constate avec plaisir que les niveaux de capture accidentelle d'oiseaux de mer signalés pour les ZEE françaises sont toujours en baisse et elle attend avec impatience le moment où le niveau atteint par les palangriers porteurs de licences octroyées par les autorités françaises ne dépassera pas celui des autres palangriers de la zone de la Convention.

9.47 L'ASOC adresse également des compliments à la CCAMLR pour avoir réussi à faire baisser le niveau de la pêche INN. Ce résultat, qui s'ajoute à l'adoption du filet maillant par les pêcheurs INN, a mené à une réduction considérable de la capture accidentelle totale d'oiseaux de mer.

9.48 Pour terminer, l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux de mer menacés par la pêche ne dépend pas uniquement des actions prises par la CCAMLR. Les populations d'oiseaux de mer de l'océan Austral sont aussi menacées du fait de la pêche dans les eaux adjacentes. L'ASOC suggère que le Comité scientifique recommande à la Commission de demander à ses Membres de s'engager pleinement à atteindre les objectifs de l'ACAP pour s'assurer que les États côtiers, les États du pavillon et les ORGP autorisant la pêche palangrière dans l'aire de répartition des oiseaux de mer de l'océan Austral adopteront et feront appliquer les mesures d'atténuation de la mortalité accidentelle des oiseaux de mer.

UICN

9.49 La représentante de l'UICN attire l'attention du Comité scientifique sur le fait que cette organisation a présenté le document SC-CAMLR-XXVII/BG/36 pour lui fournir un résumé des informations sur la recherche et les produits commercialisés qui ont été dérivées des échantillons biologiques de la région Antarctique fournis par l'Antarctic Biological Prospecting Database, en faisant remarquer que 56% des entrées de la base des données proviennent de l'environnement marin de l'océan Austral.

9.50 L'attention du Comité scientifique est également attirée sur le fait que la 9^e conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (CBD) vient d'adopter des critères scientifiques pour l'identification des régions marines importantes sur le plan écologique ou biologique, nécessitant une protection, ainsi que des directives scientifiques pour désigner les réseaux représentatifs d'AMP et que la CBD invite les gouvernements et les organisations concernées à présenter leur point de vue et leurs expériences sur l'utilisation de ces critères et de ces directives.

9.51 La représentante de l'UICN indique, de plus, qu'un atelier d'experts de la CBD se réunira l'année prochaine pour fournir des avis scientifiques et techniques sur l'utilisation et le développement des systèmes de classification biogéographique et sur l'identification de secteurs situés en dehors des aires de juridiction nationale, qui remplissent les critères scientifiques adoptés.

9.52 L'UICN encourage le Comité scientifique à contribuer à cet effort global, tout particulièrement compte tenu du travail remarquable qu'il a effectué sur la biorégionalisation de l'océan Austral.

9.53 L'UICN et sa Commission mondiale sur les aires protégées (CMA) rassembleront des informations sur les progrès effectués à l'égard des réseaux d'AMP et de la biorégionalisation. Le sous-groupe de la CMA sur l'Antarctique et l'océan Austral serait heureux de pouvoir collaborer avec le Comité scientifique sur cette question.

Rapports des représentants de la CCAMLR aux réunions d'autres organisations internationales

ACAP

9.54 Le Comité scientifique, prenant note de la présence du directeur scientifique au groupe de travail de l'ACAP sur la capture accidentelle d'oiseaux de mer (SC-CAMLR-XXVII/BG/7), considère que cette invitation reflète la haute estime dans laquelle est tenue la CCAMLR pour ses mesures d'atténuation de la capture accidentelle d'oiseaux de mer. Le Comité scientifique fait observer la contribution bénéfique des experts de l'ACAP invités au WG-IMAF et se félicite de pouvoir continuer à travailler avec l'ACAP sur toutes les questions liées à la capture accidentelle d'oiseaux de mer.

CWP

9.55 Le CWP offre un mécanisme de coordination des programmes statistiques des pêcheries des ORP et d'autres organisations intergouvernementales ayant compétence sur les statistiques de pêche.

9.56 Le directeur des données a participé à la réunion intersessionnelle du CWP qui s'est tenue au secrétariat de l'OPANO à Dartmouth, au Canada, du 7 au 9 juillet 2008. Parmi les conclusions de la réunion présentant de l'intérêt pour le Comité scientifique rapportées dans SC-CAMLR-XXVII/BG/5, on note :

- une nouvelle discussion sur la possibilité d'utiliser les données de MCS dans les séries de statistiques de pêche et de données de suivi. Certaines organisations qui n'ont pas accès aux données de capture et d'effort de pêche détaillées par trait étudient diverses manières d'utiliser les données de VMS pour établir le niveau d'effort de pêche sur les lieux de pêche ;
- l'examen de l'utilisation des carnets électroniques et la demande d'informations adressée à la CCAMLR sur ses formulaires de données électroniques (C1, C2, TAC, observateur, par ex.) pour CWP-23 ;
- l'accord sur la révision du manuel du CWP pour refléter les changements affectant les demandes de données émanant de la gestion écosystémique des pêcheries (voir également paragraphe 13.4) ;
- la mise en route de travaux sur l'intégration des bases des données d'ORP sur les statistiques des pêcheries et plus particulièrement celles fondées sur les données STATLANT.

CBI

9.57 K.-H. Kock, observateur de la CBI, fait le compte rendu de la 60^e réunion du Comité scientifique de la Commission baleinière internationale qui s'est tenue à Santiago (Chili) du 1^{er} au 13 juin 2008.

9.58 La capture de 2 214 baleines a été déclarée en 2007. Le Japon a capturé 551 petits rorquals et 3 rorquals communs dans l'océan Austral en vertu d'un permis scientifique spécial. Quelques progrès ont été effectués dans les travaux visant à faire concorder les estimations très différentes d'abondance obtenues pendant les trois campagnes d'évaluation circumpolaires (CPS I–III) menées ces 30 dernières années.

9.59 L'une des grandes inconnues est toujours le nombre de petits rorquals présents sur la banquise qui n'est pas accessible pendant les campagnes scientifiques. Plusieurs estimations récentes de l'abondance des baleines à bosse au large des deux côtes africaines indiquent qu'après avoir été exploitées par le passé, elles auraient récupéré à divers degrés (27–90%). La chasse à la baleine a réduit le nombre de baleines bleues de 256 000 (235 000–307 000) à 395 (235–804) en 1963, lorsque sa chasse a été interdite. La dernière estimation fiable de l'abondance des baleines bleues date de 1997, où elle s'élevait à 2 280 individus (0,9% de la taille initiale de la population).

9.60 La CBI a l'intention d'organiser, probablement en mars 2009, un deuxième atelier sur le changement climatique mettant l'accent sur l'Arctique, l'Antarctique ouest et le Bangladesh.

Coopération future

9.61 Le Comité scientifique prend note de plusieurs réunions internationales pertinentes et nomme les observateurs et représentants suivants :

- 11^e session du Comité scientifique de la CTOI, du 5 au 9 novembre 2008, Seychelles : à préciser ;
- Atelier SCAR-MarBIN, les 8 et 9 novembre 2008, Valence, Espagne : à préciser ;
- Atelier d'évaluation du Southern Seabird Solutions Trust, les 10 et 11 novembre 2008, Nelson, Nouvelle-Zélande : à préciser ;
- Conférence mondiale sur la biodiversité marine et le fonctionnement de l'écosystème (MarBEF), du 11 au 15 novembre 2008, Valence, Espagne – à préciser ;
- Atelier de la CBI sur le changement climatique, du 3 au 6 mars 2009 (à confirmer), près de Sienne, Italie : à préciser ;
- CPE XII, du 3 au 11 April 2009 (y compris Atelier SC-CAMLR–CPE), Baltimore, MD, États-Unis : président du Comité scientifique et directeur scientifique de la CCAMLR ;
- Suivi de l'impact du changement climatique – Établir un programme sentinelle de l'océan Austral (atelier de 5 jours du CPE), du 20 au 24 avril 2009, Hobart, Australie : à préciser ;
- Symposium 2009 du CIEM : Issues confronting the deep oceans: the economic, scientific and governance challenges and opportunities of working in the deep sea, du 27 au 30 avril 2009, Les Açores, Portugal : à préciser ;

- Groupe de travail du CIEM sur la science et la technologie acoustiques des pêcheries (WGFAST), du 18 au 22 mai 2009, Ancône, Italie : à préciser ;
- Conférence biennale des observateurs de pêche, du 19 au 24 juillet 2009, Portland, Maine, États-Unis : le secrétariat ;
- 61^e réunion annuelle du SC-CBI, du 31 mai au 26 juin 2009, Madère, Portugal : K.-H. Kock ;
- 3^e Conférence "Open Science" de GLOBEC, du 22 au 26 juin 2009, Victoria, Colombie britannique, Canada : l'Australie (S. Kawaguchi) ;
- 10^e Symposium du SCAR sur la biologie, du 26 au 31 juillet 2009, Sapporo, Japon : le responsable de la liaison avec le SCAR (G. Hosie) ;
- Cinquième session régulière du Comité scientifique du CPPCO, du 10 au 21 août 2009 (date à confirmer et lieu à déterminer) : à préciser ;
- Conférence annuelle du CIEM sur la science, du 21 au 25 septembre 2009, Berlin, Allemagne : à préciser ;
- 14^e réunion du Comité scientifique de la CCSBT (date et lieu à déterminer) : à préciser ;
- 5^e réunion annuelle du Comité scientifique de l'OPASE (date et lieu à déterminer) : à préciser.

9.62 Le Comité scientifique encourage d'autres représentants à participer, si possible, à ces réunions et à présenter un compte rendu à la réunion 2009 du Comité scientifique.